

Extrait du registre
des délibérations du conseil
communautaire de la communauté de
communes Sauer Pechelbronn

séance du 06/07/2009

Date de la convocation:

29/06/2009

Date d'affichage:

L' an 2009 et le 6 Juillet à 19 heures 30 minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, maison des services et des associations à Durrenbach sous la présidence de HAAS Jean-Marie, président.

Nombres de membres:

Afférents au conseil

communautaire : 67

En exercice : 67

Votants : 52

Présents : Tous les délégués (ou suppléants) sauf :

MM :

Excusé(s) ayant donné procuration : M. ISEL Roger à M. GANGLOFF Christian,

Excusé(s) : Mmes : CLAUSS Murielle, HITTLER Marie-Antoinette, KIEFFER Adrienne, MM : BASTIAN Marc, CHRISTMANN Pascal, FEIG Dominique, HERRMANN Eric, HOLTZMANN Claude, KAUFFER Fabien, KENNEL Guy-Dominique, METZGER Jean-Pierre, MEYER Charles, MEYER-KUHN Charles, SCHAEFER Marc SCHERTZ Christophe, SIBLER Alphonse, WALTER Gérard, WEGMANN Maurice,

Secrétaire de séance :

M. SCHLOSSER Charles.

Réf : 070.2009

Vote : A la majorité

Pour : 51

Contre : 0

Abstentions : 2

Mention exécutoire : Non

070.2009 : Enfance jeunesse : diagnostic partagé - validation de la démarche.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu les compétences de la communauté de communes,

Vu les statuts de la communauté de communes,

Vu la démarche d'actualisation du plan de développement en plan de développement agenda 21, devant fixer les enjeux de développement durable du territoire en matière d'économie et tourisme, de cohésion sociale et d'environnement, et comprenant un volet climatique (plan

climat) et enfance jeunesse (diagnostic partagé),

Vu les réunions délégués « développement durable »,

Vu l'avis du bureau du 22.06.2009,

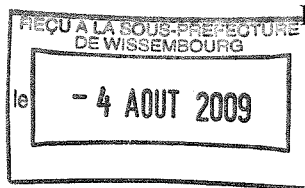
Entendu l'exposé du vice-président M.Kreiss,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité, 0 voix contre et 2 abstentions, décide :

- de valider la mise en oeuvre d'un diagnostic partagé jeunesse sur l'ensemble du territoire communautaire associant l'ensemble des conseillers municipaux et élus, partenaires institutionnels et jeunes du territoire,
- de demander au président d'effectuer des rapports d'étape et de présenter au conseil la synthèse des analyses menées sur le territoire et devant aboutir à la définition de la politique jeunesse intercommunale et à la signature d'un contrat territorial de la jeunesse avec le conseil général du Bas-Rhin,
- d'autoriser le président à effectuer toutes les formalités et à prendre toutes les mesures s'inscrivant dans la démarche partagée.

Le président sera chargé de l'exécution de la présente décision.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.



Pour copie conforme :

DURRENBACH, le 24/07/2009

*Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions de la Loi n° 82-623
du 22 juillet 1982*

Le président,
Jean-Marie HAAS



Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS
PREFECTURE DE WISSEMBOURG le :

et publication ou notification du :